

ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de **Monsieur et Madame ELOY- ALSTEEN**, Rue de la Sablière 33, à 4140 SPRIMONT en vue d'obtenir un permis d'environnement de Classe 2 pour :

Le forage et l'exploitation d'une prise d'eau souterraine pour usage domestique.

Pour un bien situé : Rue de la Libération, 35 à 4920 Aywaille, sur la parcelle cadastrée, Division 1, Section F, n°503P4.

Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale, Rue de la Heid, 8 à 4920 Aywaille
(☎ : 04/267.64.60) à partir du 08/04/2024.

Date d'affichage de la demande : 03/04/2024

Date d'ouverture de l'enquête : 08/04/2024

Date et heure de clôture de l'enquête : 23/04/2024 à 13H30

Les observations écrites peuvent être adressées au Collège communal d'Aywaille, Rue de la Heid, 8 à 4920 Aywaille

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte selon les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1er du code de l'environnement relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Aywaille, Service Environnement, Rue de la Heid, 8, 4920 Aywaille :

- Tous les jours ouvrables de 09h00 à 12h00 et 13h30 à 15h30, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.**

Vous pouvez contacter [Madame Nancy CABARTEUX \(04/267.64.60\), Agent Communal délégué à cet effet.](mailto:Madame Nancy CABARTEUX (04/267.64.60), Agent Communal délégué à cet effet.)

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du conseiller en environnement ou, à défaut, du collège communal ou de l'agent délégué à cet effet et du fonctionnaire technique (Ministère de la Région Wallonne, Montagne Sainte-Walburge, 2 bât.2 à 4000 Liège ; (☎ : 04/224.54.11).

L'autorité compétente dans ce dossier est le Collège Communal.

A Aywaille, le 03/04/2024

Le Bourgmestre

Th. CARPENTIER

